



Datum / Date: 26/02/2018

Uur / Heure: 12:29

Vraag / Question: 23883

**Question orale de la Députée Kattrin JADIN  
à Monsieur Johan Van OVERTVELDT, Ministre des Finances,  
concernant  
La circulation de la monnaie fiduciaire  
- déposée le 20 février 2018 -**

Monsieur le Ministre,

Le journal Le Soir a rapporté dernièrement l'évolution du débat quant à la question de la circulation de la monnaie fiduciaire et pointe les conséquences que sa diminution pourrait engendrer. Ainsi, certains économistes précisent qu'une réduction de la quantité de monnaie liquide en circulation pourrait représenter une option bénéfique pour la diminution de comportements tels que le travail au noir ou l'évasion fiscale. Une diminution de la production de monnaie fiduciaire pourrait également représenter une économie pour la banque centrale comme pour les banques commerciales. Une telle avancée vers la numérisation, confirmée par les chiffres de Febelfin - la fédération note une diminution du nombre de retrait d'argent liquide de 2,1% lors de l'année 2016 en Belgique - semble dès lors demander un cadre législatif précis.

Des réserves sont néanmoins affichées face à cette évolution, rappelant notamment le risque d'exclusion des populations les moins numérisées ou encore la nécessité d'un renforcement de la législation sur la vie privée afin de protéger également les transactions électroniques.

Monsieur le Ministre, ma question est donc la suivante:

- Considérant un certain attachement culturel à la monnaie physique ainsi que le risque d'exclusion technologique qu'une transition vers une numérisation des transactions pourrait engendrer chez les populations peu formées aux nouvelles technologies, quelles sont les mesures qui pourraient, en l'espèce, amener une meilleure accessibilité pour les populations précitées?

Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour les réponses que vous voudrez bien m'apporter.

**Kattrin JADIN**

**Réponse du Ministre des Finances, chargé de la Lutte contre la fraude fiscale, à la question orale en Commission n° 23883 de Madame la Députée Katrin JADIN concernant "La circulation de la monnaie fiduciaire".**

---

Selon les chiffres de Febelfin, il y avait en Belgique, en fin 2016, 8.613 distributeurs de billets, qui étaient gérés par les banques. Ceci constitue une légère diminution de 1,5% en deux ans, mais cela reste encore plus qu'en fin 2010, il n'y avait alors que 8.312 distributeurs de billets.

Avec 734 distributeurs de billets par million d'habitants, la Belgique parvient à un chiffre moyen, en comparaison avec d'autres pays européens. La France (858) atteint un nombre un peu supérieur, l'Allemagne (707) un nombre un peu plus bas. La Belgique a, par million d'habitants, presque le double de distributeurs de billets qu'aux Pays-Bas (396).

La Belgique dispose de 603 agences bancaires par million d'habitants, soit le nombre le plus élevé de l'UE, après Chypre (623) et l'Espagne (625). Nos voisins en ont un nombre sensiblement inférieur : la France 547, l'Allemagne 389 et les Pays-Bas 102.

L'accès aux distributeurs de billets ou aux agences bancaires est donc en Belgique, dans l'ensemble, plus que convenable.

Enfin, il est de la plus haute importance de familiariser aussi les groupes les plus « vulnérables » comme les personnes âgées ou les personnes les moins scolarisées, à la digitalisation en général et à la digitalisation des services financiers en particulier. L'éducation financière est nécessaire et devrait constituer une partie des cours de l'enseignement (qui est de la compétence des communautés).

Le secteur a la volonté d'y participer. Ainsi, des sessions d'information destinées aux séniors sont organisées et contribuent à une meilleure inclusion financière. De telles sessions d'information augmentent la confiance de ces groupes dans les services bancaires digitalisés (Banques mobiles, utilisation d'applications sur les smartphones, etc., d'où aussi l'intérêt de la sécurité cybernétique). Le secteur bancaire organise depuis pas mal de temps de telles sessions d'information sur les banques digitales. De telles sessions devraient être poursuivies et si possible même étendues.